Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9570635
Centre d'intérêt: 120

Collège de Saint-Jérôme.

Mémoire présenté par le Cégep de Saint-Jérôme à la Commission parlementaire sur l'enseignement collégial québécois. -- Saint-Jérôme : Collège de Saint-Jérôme, 1992.
41 p. ; 28 cm.

Descripteur(s): Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Objectifs d'éducation * Rôle du collège * Main-d'oeuvre * Programme d'études * Evaluation en éducation * Condition enseignante * Collégial (Ordre d'enseignement)

Dans son mémoire, le Collège de Saint-Jérôme soumet sa conception de l'enseignement collégial renouvelé. Il aborde successivement les questions suivantes: 1- la réalisation et la pertinence actuelle des objectifs visés par la création des cégeps; 2- la présence et la place relative de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel au sein des mêmes établissements; 3- le rôle des collèges dans les dispositifs de développement de la main-d'oeuvre ainsi que les pratiques et les structures des collèges en éducation permanente et en éducation des adultes; 4- le contenu et la structure générale des programmes d'études; 5- l'harmonisation interordres; 6- les modes de fréquentation, les cheminements étudiants et l'encadrement des étudiants; 7- l'évaluation en éducation et la qualité de la formation; 8- l'état et les besoins de la profession enseignante; 9- les modes de financement.

C-32 m

95-70635

109 M

CENTRE DE DOCUMENTATION
COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
Lasalle (Québec) H8N 2J4

REÇU le
28 JUIN 1994
Rép.

mémoire

# Mémoire présenté par le Cégep de Saint-Jérôme à la Commission parlementaire sur l'enseignement collégial québécois

Septembre 1992

# Mémoire présenté

par le Cégep de Saint-Jérôme

à la Commission parlementaire

sur l'enseignement collégial

q u é b é c o i s

**Cégep de Saint-Jérôme**

Le 1er octobre 1992

Madame Louise Harel
Présidente de la Commission parlementaire
sur l'enseignement collégial québécois
Secrétariat des Commissions
Hôtel du Parlement, bureau 3.28
Québec (Québec)
G1A 1A3

Madame la Présidente,

Nous vous faisons parvenir le mémoire du Cégep de Saint-Jérôme sur l'enseignement collégial québécois.

Nous n'avons pu, dans les délais prescrits, procéder à toutes les consultations comme nous l'aurions souhaité. Cependant, le Conseil d'administration du Cégep de Saint-Jérôme a quand même adopté ce mémoire lors de sa réunion régulière tenue le mercredi 23 septembre dernier.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, nos salutations les plus distinguées.

Claude Lalonde
Directeur général

455, rue Fournier, Saint-Jérôme
(Québec) J7Z 4V2
Téléphone: (514) 436-1580
Télécopieur: (514) 436-1756

# *INTRODUCTION*

Le Cégep de Saint-Jérôme désire répondre à l'invitation de madame Lucienne Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, le conviant à une consultation générale sur l'enseignement collégial. Il entend, à cet effet, s'adresser à la Commission parlementaire sur l'enseignement collégial et lui soumettre sa conception de l'enseignement collégial renouvelé.

Les positions exprimées par le Cégep de Saint-Jérôme se fondent sur sa situation géographique unique ainsi que sur son expertise dans un nombre important d'objets reliés à cette consultation. Il se sent concerné par les questions entourant cette consultation et se montre prêt à faire profiter à l'ensemble de la population québécoise de ses réflexions et de ses propositions concernant le renouvellement et le développement de l'enseignement collégial québécois.

Il va de soi que, pour le Cégep de Saint-Jérôme, l'ordre d'enseignement collégial doit non seulement demeurer, mais qu'il doit continuer à se développer. Il importe, à cet égard, de souligner que les cégeps n'existent que depuis fort peu de temps et qu'ils ont nécessité des investissements tellement considérables en énergie, en ressources humaines et en financement public, pour qu'il paraisse justifié, pour le moment, d'en remettre en cause l'existence. Le Collège tentera toutefois de témoigner, dans ce mémoire, des acquis qui doivent être préservés, tout en insistant sur les ajustements urgents qui paraissent nécessaires.

## Position géographique unique

La position géographique du Cégep de Saint-Jérôme est unique et lui confère des caractéristiques qui l'associent tantôt aux collèges métropolitains et tantôt aux collèges régionaux. Situé à moins de cinquante kilomètres du Centre ville de Montréal et à moins de vingt kilomètres de Laval, il fait partie de la grande agglomération urbaine de Montréal, il participe étroitement à la vie économique, culturelle et sociale de la métropole et en ressent les transformations et les mutations socio-économiques. Une proportion de plus en plus grande, d'ailleurs, de sa population scolaire provient du nord de la région métropolitaine. Une partie importante de son personnel habite ou provient également de la métropole ou de ses banlieues immédiates, ce qui permet au Collège de maintenir des liens organiques avec la culture métropolitaine. Un contingent important de ses diplômés du secteur technique y trouvent aussi leur emploi et la quasi totalité de ses diplômés du secteur préuniversitaire y fréquentent les universités. De chez nous, les effets centrifuges de la vie métropolitaine sont donc nettement perceptibles.

Par contre, le Cégep de Saint-Jérôme emprunte aussi un nombre important de ses caractéristiques à la région des Laurentides. Sous l'influence de divers facteurs reliés à l'étalement urbain de la métropole, combinés à la croissance des résidences secondaires de villégiature et au développement des infrastructures industrielles et touristiques de la région aéroportuaire de Mirabel, cette région connaît, contrairement à plusieurs autres régions du Québec, une poussée démographique non négligeable.

Ce contexte d'une croissance régionale en banlieue d'une métropole qui ne cesse de s'atrophier, crée un dynamisme générateur d'attentes et de sollicitations de la part des organismes régionaux invitant de façon pressante et constante le Collège à s'impliquer dans les processus de formation

de la main-d'œuvre tout autant que dans le développement de la vie sociale, culturelle et économique de la communauté qu'il dessert.

Qu'il soit permis, à cet égard, de rappeler à la Commission parlementaire le rôle particulier que fut amené à jouer le Cégep de Saint-Jérôme dans la mise sur pied d'un centre d'études collégiales à Mont-Laurier. Cette création traduit clairement l'appartenance et l'enracinement du Collège envers sa communauté régionale. Qu'il soit, en outre, permis de signaler que la carte des programmes techniques offerts par le Collège dans l'ensemble de son secteur d'enseignement professionnel ainsi que celle des programmes au service de formation des adultes, lui ont presque entièrement été dictées par des impératifs économiques régionaux. Que ce soit dans le domaine des soins infirmiers et médicaux, dans celui de l'électrotechnique et du génie mécanique ou même encore dans celui des techniques humaines du travail social, de l'administration ou de l'éducation spécialisée, les programmes dispensés par le Collège ont principalement été mis en place pour fournir la main-d'œuvre spécialisée que requérait la modernisation des infrastructures hospitalières, médicales, paramédicales, judiciaires, hydro-électriques, commerciales, industrielles et scolaires de la région des Laurentides.

Cette implication exerce de fortes pressions sur la disponibilité des ressources matérielles et humaines dont dispose le Collège pour répondre aux besoins exprimés par sa population régionale. Les nombreux protocoles régissant l'utilisation réciproque de locaux, d'équipements et de services avec les municipalités, les commissions scolaires et diverses entreprises, témoignent de cette étroite interdépendance entre le Collège et sa communauté. Ces liens, par ailleurs, se répercutent constamment sur la structure institutionnelle du Collège ainsi que sur ses programmes de formation, tant à l'enseignement régulier qu'à l'éducation des adultes.

C'est dans cette veine d'appartenance à sa communauté régionale que le Collège s'est aussi employé, ces dernières années, à la création et au développement de son **centre spécialisé** en matériaux composites et de son centre de recherche et d'intervention en environnement. Ces deux réalisations expriment clairement l'intention du Collège de participer étroitement à la croissance économique et scientifique de sa région, en la dotant de pôles majeurs de développement industriel de pointe.

Par ailleurs, le Collège s'implique aussi dans de nombreux projets de collaboration avec la Ville de Saint-Jérôme et les organismes culturels de la région des Laurentides, dans des domaines aussi divers que les activités physiques, les arts visuels et les arts de la scène, contribuant par de multiples programmes conjoints à l'enrichissement culturel de la population ainsi qu'à l'amélioration de son état de santé.

Cette double appartenance du Cégep de Saint-Jérôme à la grande région métropolitaine en même temps qu'à celle des Laurentides lui confère une identité dont on retrouvera les traces dans les positions qu'il prendra concernant la nature de l'enseignement collégial ainsi que dans les propositions qu'il formulera quant à son renouvellement.

## Expertise du Collège dans certains dossiers majeurs reliés à la formation collégiale

Les positions prises par le Cégep de Saint-Jérôme dans ce mémoire se fondent également sur l'expertise qu'il a développée, au fil des ans, dans les dossiers relevant de ses compétences. Si les dix premières années furent davantage marquées par la construction de bâtiments et l'implantation des programmes d'enseignement, on doit dire que les quinze dernières furent marquées par une effervescence pédagogi-

que peu commune. Sous l'impulsion, entre autres, du Rapport Nadeau sur Le collège, du Livre blanc sur Les collèges du Québec, Nouvelle étape, du Conseil des collèges sur Le cégep de demain et du Conseil supérieur de l'Éducation sur Les enjeux et les conditions d'une formation de qualité, le Cégep de Saint-Jérôme fut incité à mettre en place les grandes composantes de son actuel **projet éducatif**, dont le développement régional, la formation fondamentale, l'approche-programme, la qualité de la langue, l'évaluation des apprentissages, la recherche et l'expérimentation pédagogiques, l'encadrement des étudiants, la réussite et l'excellence scolaires constituent les principales assises. Les composantes de ce projet éducatif ont par ailleurs fait l'objet de nombreuses consultations auprès du personnel et c'est dans la concertation qu'elles ont été élaborées et mises en œuvre.

C'est ainsi qu'au cours des quinze dernières années, le Collège en vint à se doter de politiques régissant chacun des grands axes de son **projet éducatif** centré sur la qualité de la formation et le soutien à la réussite scolaire. Il commença, d'abord, par une politique d'implication dans son milieu, répondant ainsi aux nouvelles missions que proposait le Livre blanc. Cette politique fut d'ailleurs élaborée en concertation avec les agents de développement de la région des Laurentides et elle continue encore aujourd'hui, quinze années plus tard, à soutenir et à alimenter les engagements du Collège envers sa communauté régionale. Puis, ce fut sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, dont la qualité et l'empressement furent sanctionnés par la nomination d'un de ses cadres, adjoint aux services pédagogiques, à la Commission d'évaluation du Conseil des collèges. Vint ensuite sa politique de recherche-développement dont les principales composantes se sont retrouvées récemment dans les orientations ministérielles en matière de développement de la recherche au collégial. Il en fut de même, par la suite, de sa politique institutionnelle de la langue, dont les principaux éléments épousent substantiellement les positions du Conseil des collèges en la matière.

Outre l'adoption de ces grandes politiques, le Collège s'est aussi distingué par des réalisations pédagogiques et parascolaires de toute première importance en faveur de la formation fondamentale, de l'approche-programme et de l'aide à la réussite scolaire. Il entreprit, à leur sujet, un fécond processus de consultation auprès de l'ensemble de son personnel, dont les résultats, les analyses et les travaux ont conduit à désigner **la formation fondamentale** comme priorité dans les dernières orientations quinquennales du Collège ainsi qu'à la mise en œuvre d'un plan articulé d'aide et de soutien à la réussite scolaire et une politique d'encouragement à l'excellence dans les domaines des activités parascolaires culturelles, sportives et scientifiques.

Ces réalisations pédagogiques et parascolaires du Cégep de Saint-Jérôme s'ajoutent à sa situation géographique unique et le conduisent à prendre des positions éclairées sur les divers objets de consultation proposés par la Commission parlementaire.

## Contexte résultant de la publication du rapport du Conseil des collèges

La tâche du Cégep de Saint-Jérôme est relativement facilitée par le fait que le Conseil des collèges vient de publier son rapport sur L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation. Il s'agit là d'un rapport étoffé, fort bien inspiré et dont les principales recommandations sont à ce point judicieuses qu'il devient désormais impensable de traiter du renouvellement de l'enseignement collégial sans s'y référer. Par économie de temps et d'espace, le Cégep de Saint-Jérôme désire indiquer aux membres de la Commission, qu'il endosse et souscrit à la quasi totalité des analyses que fournit ce rapport et qu'il en partage les grandes conclusions. Ce disant, le Collège se limitera à indiquer, dans ce mémoire, les principaux points du rapport

avec lesquels il se sent en harmonie et se consacrera, par la suite, à développer diverses propositions qui diffèrent des positions prises par le Conseil des collèges.

D'entrée de jeu, signalons que le Cégep de Saint-Jérôme se sent en harmonie avec la perspective d'ensemble du rapport du Conseil, particulièrement avec les éléments portant sur l'avenir prévisible de la société québécoise sur les plans scientifique, technologique, économique et culturel. Le Collège ne peut que souscrire à la nécessité évoquée par le Conseil d'accentuer dans l'ensemble du territoire québécois, et plus particulièrement dans la région qu'il dessert, les composantes d'une **culture scientifique et technologique** et de greffer les grands axes du développement des programmes de formation technique ainsi que de l'éducation permanente sur la stratégie des grappes industrielles énoncée récemment par le Gouvernement du Québec.

Le Collège ne peut également que partager l'insistance que le Conseil met sur la **qualité de la formation** ainsi que sur le service qu'un enseignement collégial de qualité peut rendre à la société québécoise. Il en partage, à cet égard, les grandes priorités ainsi que les moyens d'action. Il se montre particulièrement d'accord avec la nécessité **d'élargir la formation générale, d'améliorer la formation technique**, de mettre en œuvre des stratégies visant **l'amélioration des apprentissages** étudiants et la réussite des études, aussi bien qu'avec l'obligation de soumettre les apprentissages, les enseignements et l'ensemble des composantes des établissements collégiaux à une **évaluation rigoureuse et externe**.

Parmi les moyens que propose le Conseil, ceux mettant l'accent sur la responsabilité des établissements, le perfectionnement des maîtres, l'ajustement des ressources financières et le développement des activités de recherche reçoivent également un assentiment des plus complets, comme on pourra en témoigner plus amplement dans les sections du mémoire traitant de ces questions.

Toutefois, malgré le haut degré d'accord que suscite le rapport du Conseil, le Cégep de Saint-Jérôme sent le besoin d'ajouter un certain nombre d'analyses visant à élargir les grandes finalités de l'enseignement collégial et à préserver certains acquis dont le réseau collégial se doit d'être fier.

## Les grandes finalités de l'enseignement collégial

Parmi les principales finalités de l'enseignement collégial identifiées par le Conseil des collèges on retrouve la préparation des élèves au marché du travail et la préparation aux études universitaires. Ces deux finalités situent d'emblée la formation collégiale dans un cadre où la rentabilité économique, sociale et culturelle de la formation semble prédominer sur **le développement personnel** des jeunes de 17 à 20 ans.

Le Cégep de Saint-Jérôme constate, à ce sujet, que les étudiants arrivent au collégial à une période de leur vie où ils ont une multitude d'autres défis à surmonter que celui de se trouver un emploi ou de se tailler une place à l'université. Plusieurs devront d'abord réussir à partir de chez eux, à vivre en appartement, à former un couple, à équilibrer un budget, à consolider leur réseau social, à choisir leur style de vie, à contrôler leurs émotions, etc., tout en devant s'adapter à leurs nouvelles conditions de vie de jeunes adultes dans un nouvel environnement d'études. Cette période de vie est pour plusieurs l'une des plus tumultueuses de leur existence et elle s'accompagne souvent de crises que les sciences humaines désignent, à bon droit, de crises d'identité. Ces crises ne peuvent se résoudre que par la connaissance de soi et l'identification à des valeurs et à des idéaux de vie qui dépassent la seule réussite économique. Réussir sa vie prend alors aussi d'autres connotations que de se trouver un emploi ou que d'aller à l'université. Le Cégep de Saint-Jérôme est d'avis que l'enseignement collégial doit, en ce

sens, se préoccuper au plus haut point de ces besoins de croissance personnelle et qu'à côté des besoins économiques et sociaux de la communauté, il doit leur faire une très grande place dans ses programmes de formation ainsi que dans ses services aux étudiants.

Il suffit, selon cet avis, qu'on élargisse un peu la notion de formation fondamentale et qu'on l'enrichisse de compétences et de connaissances sur le développement de la personne, y incluant, cela va de soi, le croissance de l'affectivité humaine. Une telle formation siérait d'ailleurs bien à une formation générale élargie et s'ajouterait, sans difficulté, à l'éventail des compétences transmises en sciences humaines.

Parmi les autres finalités que souhaiterait ajouter le Cégep de Saint-Jérôme à celles que propose le Conseil des collèges, il y a le désintéressement et la gratuité des connaissances supérieures. La connaissance supérieure revêt, à ses yeux, un cachet d'éloignement à l'endroit de ses applications et de ses utilités, éloignement qui lui confère, en général, une certaine avance sur les besoins immédiats des sociétés et des cultures. Ce serait cette avance qui rendrait possible, dit-on, les innovations et les changements technologiques les plus prometteurs. L'exemple des universités, à cet égard est fort éloquent. Elles se consacrent en priorité à la recherche fondamentale et aux connaissances théoriques, sachant que c'est sur elles que reposent les applications pratiques et le développement expérimental. À trop dépouiller l'enseignement supérieur d'une telle finalité, où la connaissance constitue un objectif noble en soi, on risque de le dépouiller de sa raison d'être.

Voilà, en bref, le contexte dans lequel se situent les analyses du Cégep de Saint-Jérôme. Ce contexte l'incite à participer avec intérêt à la démarche de consultation de cette Commission parlementaire et à proposer diverses recommandations quant à son renouvellement.

## Objets de consultation de la Commission parlementaire sur l'enseignement collégial

La commission parlementaire offre aux participants la possibilité de se prononcer sur onze objets de consultation. De fait, le mémoire du Cégep de Saint-Jérôme en traitera neuf, laissant de côté «La répartition des pouvoirs et des responsabilités en enseignement collégial» et «les modes d'organisation et d'administration des établissements». Il s'agit là d'un choix qui repose sur ses intérêts ainsi que sur son expertise pédagogique.

### *1. LA RÉALISATION ET LA PERTINENCE ACTUELLE DES OBJECTIFS VISÉS PAR LA CRÉATION DES CÉGEPS*

Rappelons en bref que les objectifs fixés par le Rapport Parent lors de la création du nouvel ordre d'enseignement collégial étaient au nombre de cinq:

1. Accroître l'accessibilité aux études supérieures
2. Réduire les échecs et les abandons scolaires prématurés
3. Assurer une meilleure orientation chez les étudiants
4. Hausser le niveau de l'enseignement professionnel
5. Uniformiser le passage du secondaire à l'université.

Le Cégep de Saint-Jérôme estime qu'il n'est pas nécessaire de se livrer à de longues études et analyses pour constater que seulement deux de ces objectifs ont effectivement été atteints avec suffisamment de réussite pour qu'on en soit satisfait. Ce sont les objectifs portant sur l'accessibilité aux études supérieures et l'uniformité dans le passage aux études supérieures. Tout a tellement été dit à leur sujet et les analyses du Conseil des collèges sont si complètes qu'il ne semble point pertinent d'y revenir ici.

Quant aux trois autres objectifs, l'ordre collégial y est tellement passé à côté qu'il se voit contraint, vingt-cinq années plus tard, de revenir à la case départ. Les taux d'abandons des études collégiales ainsi que les taux d'échecs sont encore plus élevés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient lors de la création des cégeps, l'enseignement professionnel n'a jamais cessé de péricliter au profit de l'enseignement préuniversitaire et les étudiantes et les étudiants n'arrivent que très exceptionnellement à obtenir un diplôme dans leur premier programme d'inscription, laissant transparaître de sérieux problèmes d'orientation. Sur ces trois objectifs, le Cégep de Saint-Jérôme partage le constat d'échec auquel en arrivent le ministère, le Conseil supérieur de l'éducation et le Conseil des collèges.

Le Collège estime toutefois que ces objectifs sont tout à fait pertinents et qu'il faudra s'employer, en priorité, à trouver les moyens qui en permettront une réalisation plus complète.

Toutefois, et il faut le dire aussi, les collèges se sont vu ajouter tellement d'autres objectifs en cours de route, et par tellement d'interlocuteurs différents, qu'il serait injuste de les évaluer uniquement sur la base des objectifs initiaux fixés par le Rapport Parent. Ces objectifs sont venus, entre autres, du Rapport Nadeau sur Le collège, du ministère dans le livre blanc de 1978, sur Les collèges du Québec, Nouvelle étape, du Conseil des collèges sur Le cégep de demain, du Rapport Rocquet, du Règlement pédagogique du collégial de 1984 ainsi que des rapports successifs du Conseil supérieur de l'Éducation Cégep dix, Vingt ans des cégeps et Le Rapport Parent, 25 ans après.

Parmi les objectifs additionnels issus de ces rapports, on compte, entre autres:

1. L'aide au milieu et le développement régional
2. L'éducation des adultes et la formation continue de la main-d'œuvre
3. La formation fondamentale, notamment l'amélioration de la langue française
4. L'intégration à la culture francophone des clientèles multi-ethniques
5. Le transfert technologique vers les entreprises et le développement industriel et économique du Québec
6. Le développement d'une culture scientifique et technologique pour la société québécoise
7. La recherche et le développement expérimental.

Assez curieusement, l'atteinte de ces derniers objectifs est passablement meilleure que celle des objectifs initiaux et conduit même à de hauts niveaux de satisfaction. On constate, en effet, que tout ce qui touche les relations avec les organismes régionaux, que ce soit dans le cadre de l'aide au milieu, de la formation de la main-d'œuvre, du transfert technologique, du développement régional, de la formation scientifique et de la recherche, a non seulement été atteint, mais que, n'eût été du manque de ressources de nos gouvernements, leurs objectifs auraient largement été dépassés. Il en fut de même avec la formation fondamentale et la qualité de la formation, les collèges ayant été les seuls, pendant plus de dix ans, à en parler et à s'en préoccuper. Et quant à l'intégration des clientèles multi-ethniques, les collèges francophones y sont arrivés avec un peu de retard, certes, mais ils ont su en relever le défi et s'y attaquer de pied ferme.

Au terme de ce constat, le Cégep de Saint-Jérôme en arrive à penser que les objectifs qui furent ainsi ajoutés depuis la création des cégeps sont également pertinents et qu'on devrait aussi les intégrer officiellement dans les mandats de l'enseignement collégial.

## 2. *LA PRÉSENCE ET LA PLACE RELATIVE DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AU SEIN DES MÊMES ÉTABLISSEMENTS*

La coexistence d'un secteur technique et d'un secteur d'enseignement préuniversitaire au sein des mêmes établissements n'est pas sans poser certaines difficultés. Les plus grandes ont cependant été clairement identifiées par le Conseil des collèges et portent sur la dévaluation que subit l'enseignement technique dans la pensée des étudiants par la présence d'un secteur préuniversitaire mieux valorisé et plus «prometteur» d'avenir. La hiérarchie des programmes dans l'échelle de valeurs des étudiants fait en sorte qu'à Saint-Jérôme, comme ailleurs, étudier dans une technique c'est faire montre d'une capacité intellectuelle inférieure. Point n'est nécessaire d'épiloguer longuement sur cette question.

Le Cégep de Saint-Jérôme est toutefois d'avis que les solutions envisagées par le Conseil pourraient effectivement contribuer à solutionner une grande partie des problèmes que connaît l'enseignement technique. Ce serait notamment le cas, si on instituait des programmes conjoints conduisant après une première année d'études, soit à des programmes techniques, soit à des programmes préuniversitaires, ou si l'on diminuait le nombre des préalables universitaires, permettant à des étudiants de sciences de la nature de s'inscrire à des cours de technologie, ou si l'on améliorait significativement le processus d'orientation scolaire et professionnel des étudiants.

Il restera toujours, selon ce qu'estime le Collège, que la valorisation de l'enseignement technique passe irrémédiablement par l'amélioration des programmes ainsi que par l'intensification de la qualité de la formation. À cet égard, le Collège ne peut qu'endosser les recommandations du Conseil visant à impliquer les organismes régionaux ainsi que les partenaires commerciaux et industriels dans le processus de révision et d'évaluation des programmes, tout autant que dans celui de l'évaluation de la formation dispensée.

À ce sujet, le Collège est d'avis que le ministère doit maintenir l'opération «Relance» auprès des finissants du secteur technique, mais il estime que cette opération doit aussi s'étendre aux employeurs régionaux, à qui il devrait être demandé de se prononcer sur les compétences acquises et les carences observées, tant en ce qui concerne les programmes de l'enseignement régulier que ceux de l'éducation des adultes.

Enfin, le Collège estime qu'en attendant les résultats de cette implication du milieu dans le processus de révision des programmes, il faille se questionner sur la structure actuelle de programmes au secteur technique qui présente une image éclatée de disciplines toutes plus spécialisées les unes que les autres et dont le degré de spécialisation ne fait qu'amplifier à chaque révision additionnelle. Le Collège est d'avis qu'à l'image même du secteur général, il y aurait lieu de réduire sensiblement le nombre de programmes offerts à l'enseignement technique tout en conservant un nombre relativement élevé de voies de sortie. Au lieu d'avoir 130 programmes différents, on pourrait facilement, sur la base de compétences de formation générale et de formation fondamentale communes, en réduire substantiellement le nombre.

Cette réduction permettrait de regrouper dans les mêmes unités diverses techniques qui présentent des objectifs similaires et des contenus identiques de formation. On se

retrouverait en bout de compte avec quelques programmes de techniques humaines, de techniques biologiques, de techniques physiques et de techniques environnementales. Cette réduction permettrait aussi d'offrir une première année collégiale identique, avec un même tronc commun, à une multitude de programmes artificiellement séparés dans le curriculum actuel. Ce tronc commun conduirait en deuxième année du collégial, et surtout en troisième, à une pléiade de voies de sortie, aussi variées que les besoins régionaux et nationaux ne le nécessiteraient.

La réduction proposée faciliterait aussi la mise en place de passerelles vers les programmes du secteur préuniversitaire en même temps qu'elle favoriserait la poursuite d'études universitaires.

### 3. *LE RÔLE DES COLLÈGES DANS LES DISPOSITIFS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LES PRATIQUES ET LES STRUCTURES DES COLLÈGES EN ÉDUCATION PERMANENTE ET EN ÉDUCATION DES ADULTES*

Le Cégep de Saint-Jérôme est d'avis que les collèges, plus encore que les autres ordres d'enseignement québécois, sont appelés à jouer un rôle déterminant dans les dispositifs de développement de la main-d'œuvre spécialisée. Ils disposent à cet effet, dans le cadre de leurs programmes d'éducation permanente et d'éducation aux adultes, d'un solide secteur d'enseignement technique ainsi que d'une solide emprise sur les programmes de formation continue, de formation sur mesure et de formation en entreprises. Leur rôle y est déjà, à l'heure actuelle, prédominant et déterminant.

Il importe cependant d'indiquer qu'il s'agit là d'un rôle que les collèges n'ont pas été les seuls à définir et qu'ils ont appris, au fil des ans, à préciser en collaboration avec leurs nombreux partenaires gouvernementaux et privés, tant sont complexes et imprévisibles les mouvements évolutifs de la main-d'œuvre.

En cette matière, les collèges ne peuvent qu'applaudir aux initiatives récentes du ministère de l'Industrie et du Commerce qui vient de rendre publique sa stratégie de développement industriel. Dans la mesure où cette stratégie des «grappes industrielles» se traduira par des orientations gouvernementales en faveur du développement économique régional, les collèges s'empresseront d'y participer. Ils pourront alors chercher à se définir en fonction des grappes auxquelles ils sont naturellement accrochés et s'engager dans une restructuration efficace de leurs programmes de formation de la main-d'œuvre.

Le Cégep de Saint-Jérôme estime toutefois qu'il y aurait lieu que l'État se montre parfois plus soucieux du rôle que les collèges peuvent jouer dans le recyclage et la formation de la main-d'œuvre. Il pourrait, par exemple, s'empresser d'informer davantage les collèges sur les grands enjeux des décisions qui se prennent au G-7, au GATT, à l'OCDE et aux comités régissant les accords de libre-échange nord américain. Les décisions qui se prennent dans ces structures internationales provoquent des mutations parfois profondes dans la composition de la main-d'œuvre régionale. Or, dans l'état actuel des choses, les collèges ne sont consultés qu'à la toute fin du processus, lorsque vient le temps de modifier les programmes de formation. N'ayant pas été suffisamment tenus au courant des débats qui ont eu cours dans les autres étapes du processus de réorganisation des marchés commerciaux, il ne leur est pas toujours possible de comprendre la nature des changements qui leur sont demandés et ne peuvent, en conséquence, que timidement s'y engager.

Dans cette optique, le Cégep de Saint-Jérôme ne peut que se réjouir de l'initiative prise par le ministre Yvon Picotte, délégué aux Affaires régionales, de créer des Conseils régionaux représentatifs, voués à la coordination et à la programmation du développement régional, en partenariat avec le Gouvernement. Les collèges seront sans doute heureux d'avoir été invités à faire partie de ces Conseils

régionaux et souhaiteront probablement que les dispositifs de développement et de formation de la main-d'œuvre y deviennent une priorité et une préoccupation constantes. Partageant la lecture du Gouvernement à l'effet que le niveau de formation de base et de qualification de la main-d'œuvre se doivent désormais d'être plus élevés et qu'il faut une adaptation rapide du système éducatif, le Cégep de Saint-Jérôme ne peut que se rendre disponible à travailler à de telles tables de concertation et de planification de la main-d'œuvre, en collaboration avec ses partenaires régionaux.

Par ailleurs, le Cégep de Saint-Jérôme ne croit pas qu'il faille tout attendre des gouvernements en matière de main-d'œuvre et estime que les régions devront elles-mêmes développer leur propre dynamisme et leurs propres stratégies de création d'entreprises. S'il est vrai que l'arrivée de l'extérieur d'une grande entreprise peut créer des effets d'entraînement désirables sur le développement des régions, c'est bien davantage la diversification et la multiplication des petites et moyennes entreprises, dont l'entrepreneurship s'enracine dans la communauté elle-même, qui peuvent à long terme contribuer à instaurer des changements durables.

## Formation continue et éducation des adultes

Par ailleurs, le Cégep de Saint-Jérôme est conscient que c'est surtout par l'entremise de ses services de formation continue et d'éducation aux adultes qu'il sera en mesure de contribuer au recyclage de la main-d'œuvre. Il lui importe de souligner ici le rôle déterminant que ces services jouent dans la formation sur mesure, dans la formation en entreprises ainsi que dans les formations de courtes durées. Partageant pleinement les analyses du Conseil des collèges, le Cégep de Saint-Jérôme estime que ce rôle devra être mieux compris lorsque viendra le temps d'évaluer la contribution des collèges aux tables régionales et nationales de concertation sur l'emploi.

## 4. *LE CONTENU ET LA STRUCTURE GÉNÉRALE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES*

Le contenu et la structure générale des programmes d'études du collégial se situent au cœur de la présente consultation et le Cégep de Saint-Jérôme estime que la Commission parlementaire devrait leur accorder une attention toute particulière. Les positions du Collège, à leur sujet, rejoignent essentiellement celles du Conseil des collèges et s'expriment nettement en faveur d'une formation générale élargie, du renouvellement de la formation technique, d'une formation de qualité articulée autour d'une solide formation fondamentale et d'un renforcement des dispositifs assurant le fonctionnement d'une approche-programme.

### Formation générale élargie

Le Cégep de Saint-Jérôme partage l'avis du Conseil des collèges et estime qu'une formation collégiale équilibrée devrait, en plus des cours de français, de philosophie et d'éducation physique, contenir un minimum de formation en arts, en langues, en lettres, en sciences et en technologie. Ainsi, les étudiants de sciences de la nature devraient avoir accès à des cours de sciences humaines, d'arts et de langues; ceux des sciences humaines, à des cours de mathématiques ou d'informatique, de langues et d'arts; ceux de lettres et d'arts, à des cours de sciences humaines et de sciences de la nature et ceux du secteur des techniques, à des cours de mathématiques, de langues et d'arts.

Ces modifications assureraient, selon le Cégep de Saint-Jérôme, une certaine uniformité dans la formation collégiale et permettrait d'assurer à tous les étudiants, au terme de leurs études, un minimum de formation générale.

## Renouvellement de l'enseignement technique

La formation générale étant élargie, le renouvellement de l'enseignement technique en serait déjà largement bénéficiaire. Mais, le Cégep de Saint-Jérôme estime que ce serait loin d'être suffisant et pense qu'en ce secteur de l'enseignement collégial il faudra consentir de nombreux efforts avant de parvenir à un renouvellement satisfaisant.

Le Collège est d'avis à ce sujet, à l'instar du Conseil des collèges, que la réforme de l'enseignement technique passe par l'instauration d'une véritable **culture technologique** dont les assises seraient une meilleure formation générale dans les disciplines scientifiques-mères et une meilleure formation fondamentale sur les méthodes de documentation, l'histoire des technologies, la lecture scientifique, l'écriture de rapports, la résolution de problèmes et la méthodologie de la recherche. Partageant à ce sujet les évaluations successives du monde des affaires, du Conseil du patronat et des entreprises, le Collège estime qu'à plusieurs égards, la spécialisation technique au collégial doit cesser de se faire au détriment de la formation générale. Selon l'avis de ces experts, il appert que cette absence de formation générale devient souvent chez plusieurs la cause de leur incapacité à se recycler ou à s'adapter aux multiples changements exigés par l'évolution des marchés industriels.

En outre, le Collège estime que la révision ainsi que l'évaluation des programmes techniques devrait désormais impliquer la participation des employeurs, principalement dans les techniques informatiques, physiques, biologiques, pharmaceutiques et chimiques. Ce sont là des milieux industriels hautement compétitifs, chez qui les connaissances et les compétences sont appelées à évoluer rapidement et dont l'apport est indispensable pour assurer une révision rapide des programmes de formation. Leur consultation par les tables-programmes apparaît donc plus que souhaitable.

De plus, le renouvellement de l'enseignement technique passe par l'amélioration de la formule des stages en entreprises. Il paraît curieux, à ce sujet, de constater que ce sont surtout les techniques humaines et les techniques biologiques, où l'employeur est souvent le gouvernement lui-même, qui bénéficient le plus largement de la formation pratique des stages alors que ce sont les techniques administratives, informatiques, physiques et chimiques qui semblent en éprouver le plus grand besoin. Il va donc de soi, aux yeux du Collège, que de tels stages devraient être généralisés à l'ensemble des techniques et qu'on devrait, comme le suggère le Conseil des collèges, s'intéresser vivement, aussi, à la formule des stages coopératifs d'alternance travail-études.

Par ailleurs, le Collège ne saurait trop insister sur la nécessité de rapprocher les enseignants des milieux industriels. Il souscrit entièrement, à cet égard, à la suggestion du Conseil des collèges proposant l'organisation de stages sabbatiques en milieu de travail pour les enseignants du secteur technique, principalement dans les domaines où les connaissances évoluent à des rythmes vertigineux. Ce contact avec les entreprises faciliterait le perfectionnement des maîtres tout autant que les échanges et les transferts technologiques avec les collèges.

## Les programmes courts: AEC, CEC, DPEC

Le Cégep de Saint-Jérôme trouve également intéressante l'idée avancée par le Conseil des collèges d'introduire dans le secteur technique de l'enseignement régulier des programmes courts conduisant à l'obtention d'un certificat d'études collégiales suivant l'exemple de la diversité des diplômes actuellement dispensés dans les programmes de formation aux adultes. Il trouve également intéressante l'idée de permettre le cumul de ces diplômes en vue de leur conversion en diplôme d'études collégiales (DEC). Il lui paraît qu'il s'agit là d'un ajustement nécessaire de sa structure de programmes aux besoins réels de sa population scolaire.

Il pense toutefois que l'introduction des programmes courts dans l'enseignement régulier doit s'intégrer à la structure actuelle d'accréditation des collèges et que le DEC doit demeurer le diplôme ultime à obtenir. À cette fin, les programmes courts pourraient correspondre à des étapes précises du cheminement d'apprentissage des étudiants et devraient constituer des étapes intermédiaires en vue de l'obtention d'un DEC. Ainsi, les élèves inscrits au secteur technique auraient tous à réussir les mêmes cours, qu'ils le fassent par étapes, dans les programmes courts, ou qu'ils le fassent d'un seul trait en se dirigeant directement vers le DEC.

Cette proposition du Collège s'appuie, d'une part, sur ses positions en matière de formation fondamentale et, d'autre part, sur sa recommandation à l'effet d'établir des troncs communs dans les programmes techniques. Les positions du Collège en matière de formation fondamentale ne sauraient permettre, en effet, que des étudiants soient soustraits de certains apprentissages essentiels et qu'ils parviennent à un diplôme d'études collégiales sans avoir suivi la même programmation que d'autres. Cet impératif devient d'autant plus nécessaire que, selon ce que recommande le Collège, tous les étudiants d'une même famille de programmes auraient désormais à recevoir la même formation en première année du collégial. Que cette formation soit alors sanctionnée par un premier diplôme de certificat, le Collège en trouve l'idée séduisante.

Il pense néanmoins qu'on pourrait dans un premier temps se limiter à l'expérimentation de quelques certificats, particulièrement associés à des besoins urgents de main-d'œuvre, notamment dans les secteurs reliés à la haute technologie et aux carrières les plus prometteuses d'emplois. Sur la base de cette expérimentation, il conviendrait par la suite d'envisager ou non la généralisation de tels certificats à l'ensemble des programmes techniques ainsi que

l'expérimentation des AEC et des autres programmes de formation sur mesure qui collent parfaitement bien à la réalité de l'éducation des adultes, mais qui nécessiteraient de fort changements dans la structure de l'enseignement régulier.

## Répartition des programmes techniques entre les collèges

Concernant la répartition des programmes techniques entre les collèges, il y aurait lieu de procéder à partir d'une carte de distribution pour l'ensemble du réseau collégial en tenant compte de leur localisation géographique, de leurs impératifs régionaux et des grands pôles de développement économique du Québec. Sur la base de cette répartition, les collèges devraient être invités à exprimer un certain sens de l'éthique et ne pas chercher indûment à offrir chez eux des programmes qu'il conviendrait mieux de dispenser dans des collèges voisins.

## Les programmes de formation préuniversitaire

Le Cégep de Saint-Jérôme partage aussi l'avis du Conseil des collèges à l'effet qu'il faille modifier la structure des programmes de formation préuniversitaire, bien qu'en ce secteur les modifications lui paraissent moindres. Il est d'avis qu'il faille, dans un premier temps, consolider l'actuel programme de sciences humaines et lui laisser le temps de faire ses preuves avant d'en critiquer les fondements. Il pense, ensuite, qu'il faille réorganiser l'enseignement des sciences de la nature dans le sens d'une approche-programme tout en lui préservant l'actuel état d'avancement disciplinaire exigé par le contexte universitaire nord-américain.

Comme il a toutefois été mentionné antérieurement, le Cégep de Saint-Jérôme demeure vivement intéressé à ce qu'on expérimente un nouveau programme de formation préuniversitaire en sciences et technologie, qui chevaucherait sur l'enseignement technique et sur l'enseignement général et qui permettrait d'établir des passerelles entre ces deux secteurs de l'enseignement collégial.

En ce qui concerne les autres programmes de formation préuniversitaire, ceux de lettres, d'arts et de langues, rien n'indique à l'heure actuelle, à son avis, qu'il y ait urgence à procéder à leur renouvellement. Le Collège pense que les énergies et les ressources gouvernementales devraient plutôt être consacrées au renouvellement du programme de sciences de la nature.

## L'approche-programme

Dans la ligne de ce qui précède, le Cégep de Saint-Jérôme est d'avis que l'amélioration de l'enseignement collégial passe par la mise en place de dispositifs assurant une consolidation de l'approche-programme, tant à l'enseignement technique qu'à l'enseignement préuniversitaire. L'approche-programme est à ses yeux transdisciplinaire et centrée sur l'atteinte des objectifs généraux de formation plutôt que sur les contenus de cours spécifiques. Elle permet, lorsque bien comprise, d'évaluer l'apport respectif des disciplines dans l'atteinte des grands objectifs de formation visés par les programmes.

Le Collège ne se cache cependant pas les difficultés d'implanter une telle approche dans un contexte où domine depuis vingt-cinq ans l'approche disciplinaire. Après avoir expérimenté lui-même pendant plus de cinq ans la mise en place de tables-programmes, le Collège en arrive lui aussi au

constat que trop souvent on confond le programme avec la concentration, et que cette confusion éloigne les disciplines d'enseignement général qui s'y voient seules obligées de modifier leurs contenus de cours et leurs objectifs de formation.

Néanmoins, le Collège estime qu'il faille perdurer sur cette voie et qu'il faille consentir les efforts requis, tant il est clair à ses yeux que la solution aux problèmes de l'enseignement collégial réside en grande partie dans la capacité des disciplines à travailler en concertation.

### 5. *L'HARMONISATION INTERORDRES*

Le Cégep de Saint-Jérôme a porté un intérêt tout particulier au chapitre du rapport du Conseil des collèges traitant de l'harmonisation entre le collégial et le secondaire. Suite à de nombreuses discussions qui ont eu cours dans le Collège à ce sujet au cours des dernières années, le Collège en arrive à la conviction que c'est d'abord au secondaire que se prennent les habitudes favorisant la réussite scolaire et que c'est également au secondaire que s'acquièrent les habiletés fondamentales permettant la poursuite des études supérieures. Il hésite, à ce sujet, à s'embarquer dans un double langage qui dirait, d'un côté, que la préparation aux études collégiales se doit d'être la plus exigeante possible dès le secondaire, mais qui s'empresserait, d'un autre côté, d'ajouter que les collèges sont disposés à accepter dans une propédeutique les élèves du secondaire qui n'ont pas la formation suffisante pour réussir des études collégiales.

Le Cégep de Saint-Jérôme est plutôt d'avis qu'il faille respecter la mission éducative de chacun des ordres d'enseignement et qu'en ce sens, les collèges n'ont pas à se substituer aux écoles secondaires dans la transmission des compétences préalables aux études collégiales.

Cette attitude que prescrit le Cégep de Saint-Jérôme conduirait, à brève échéance, à valoriser la formation secondaire et à en relever le niveau de reconnaissance. Les élèves comprendraient ainsi qu'avant de s'inscrire à des études collégiales, ils se doivent d'abord de réussir adéquatement leurs études secondaires.

**D.E.S. et nombre d'unités de formation au secondaire**

Dans cette perspective, le Cégep de Saint-Jérôme estime que le nombre d'unités nécessaires à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (D.E.S.) devrait être rehaussé à 150. D'aucuns savent, en effet, que les étudiants du secondaire peuvent obtenir un D.E.S. après avoir accumulé seulement 130 unités de formation comparativement à un maximum de 176, chez les étudiants plus forts. Il y a donc là une différence nette d'une demi-année d'études, en faveur de ces derniers.

Cette question des unités au secondaire a fait l'objet d'une étude attentive de la part du Service régional des admissions du Montréal métropolitain (SRAM), dont les conclusions conduisent à établir des liens directs entre la réussite au collégial et le nombre élevé d'unités de formation au secondaire ainsi qu'entre l'échec et un faible nombre d'unités. Suite à ces résultats, le Cégep de Saint-Jérôme se demande si le MESS ne devrait pas conduire des représentations auprès du MEQ dans le but de modifier à la hausse le nombre d'unités requises pour obtenir un diplôme d'étude secondaire (DES).

## La propédeutique

Dans cette même ligne de pensée, le Collège n'est absolument pas favorable à l'idée d'instaurer une propédeutique au collégial dont la fonction consisterait à reprendre au collège des contenus de formation qui n'ont pas été acquis au secondaire. Il serait de très loin souhaitable que cette propédeutique soit donnée au secondaire même, à l'intention précisément de ceux et de celles qui n'ont pas obtenu les préalables requis pour s'inscrire dans le programme collégial de leur choix.

Ajoutons de plus, qu'aux yeux du Collège, une telle propédeutique ne ferait que gonfler artificiellement la population scolaire du collégial, en y maintenant une proportion importante d'élèves au-delà du nombre d'années prescrites par le régime des études collégiales, accroissant ainsi de façon inutile le coût de l'enseignement collégial, à un moment où l'amélioration de la formation collégiale elle-même nécessiterait une augmentation de son financement. Le Collège estime, en ce sens, que les sommes consacrées au financement d'une telle propédeutique seraient indubitablement mieux utilisées dans les autres volets du renouvellement de l'enseignement collégial.

## Cours d'appoint

Cette position du Collège ne va pas toutefois jusqu'à proscrire les cours de mise à niveau ou les cours d'appoint. De tels cours demeurent nécessaires, principalement dans les cas où les étudiants désirent changer d'orientation ainsi que dans les cas où ils désirent s'inscrire dans des programmes pour lesquels il leur manque des préalables. Dans ces cas, à l'évidence même, les étudiants ont amplement parachevé leur formation secondaire et rempli avec succès les

conditions d'admission. Il paraît, par contre, difficilement acceptable de permettre à de tels étudiantes et étudiants de s'inscrire à plus de deux cours d'appoint visant une telle mise à niveau, sans compromettre sérieusement leur cheminement vers la réussite des études collégiales.

## 6. *Les modes de fréquentation, les cheminements étudiants et l'encadrement des étudiants*

Les positions du Cégep de Saint-Jérôme à propos du nombre d'unités au secondaire et de la propédeutique se fondent sur ses traditions en matière d'admission. Le Cégep de Saint-Jérôme a, en effet, toujours maintenu envers la population régionale qu'il dessert les conditions d'admission les plus généreuses et les plus équitables possible. Cet engagement le conduit à tenir ses portes ouvertes à tous les élèves qui, sur la base de leur diplôme d'études secondaires (D.E.S.) et de leurs préalables, présentent un pronostic de succès dans leurs études collégiales. Le Cégep de Saint-Jérôme estime ainsi qu'il doit assumer pleinement sa responsabilité d'établissement d'enseignement public et continuer à dispenser une formation de niveau collégial au plus grand nombre possible de finissantes et finissants du secondaire.

Cette accessibilité ne signifie, cependant, aucunement qu'il suffise de présenter une demande d'admission pour entrer au collège. Bien au contraire, le Collège estime qu'il faille maintenir la réglementation actuelle régissant l'admissibilité, principalement en ce qui concerne l'obligation d'avoir terminé son diplôme d'études secondaires, d'avoir réussi son français de secondaire V et d'avoir réussi les préalables requis par certains programmes.

### Encadrement des étudiants

Le Collège entend, toutefois, demeurer responsable de ceux et de celles qu'il laisse entrer dans ses programmes et exprime sa volonté de prendre les moyens pour leur assurer l'accès aux connaissances et aux compétences relevant du niveau d'enseignement dont il a la juridiction. La préoccupation ultime du Collège, en cette matière, est donc d'ouvrir à sa population scolaire les portes des savoirs, des connaissances et des compétences dont le statut d'établissement d'enseignement supérieur le rend tributaire. À cet égard, il estime que ses portes doivent rester ouvertes à tous ceux et à toutes celles dont les capacités et la motivation prédisposent au succès et il entend leur fournir l'aide et le soutien dont ils auront besoin pour réussir leurs études collégiales.

## 7. *L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES, DES PROGRAMMES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES ÉTABLISSEMENTS ET LA QUALITÉ DE LA FORMATION*

Le Cégep de Saint-Jérôme partage entièrement les analyses et les conclusions du rapport du Conseil des collèges en ce qui concerne la qualité de la formation et la question de l'évaluation qui lui est conséquente. Il désire toutefois situer son intervention sur cette question dans le cadre plus large de la formation fondamentale.

### La formation fondamentale

Pour le Cégep de Saint-Jérôme, la formation fondamentale, telle que retenue dans son projet éducatif et ses grandes orientations actuelles, évoque des apprentissages qui favrisent le développement intégral de la personne. Elle rejoint, à cet égard, la définition qu'en donnait le Livre blanc,

Les collèges du Québec. Nouvelle étape, de 1978. Ces apprentissages sont d'abord d'ordre intellectuel et désignent la maîtrise de la langue maternelle, le jugement, la rigueur de pensée, la capacité d'analyse critique et de synthèse, la créativité et la réflexion sur l'homme et la société. Mais ils sont aussi d'ordre affectif et social en ce qu'ils impliquent la capacité de communiquer, l'autonomie personnelle, le sens des responsabilités, la conscience sociale et le développement d'un système de valeurs personnelles. Ils sont, enfin, d'ordre corporel, en ce qu'ils réfèrent à l'hygiène, à la condition physique et au respect du corps.

De plus, la formation fondamentale porte sur l'acquisition de connaissances et d'habiletés nécessaires à l'exploration ordonnée d'un champ de connaissances ou d'activités, selon les termes mêmes du Cadre de référence pour l'élaboration et l'évaluation des programmes au collégial, document ministériel de 1984.

## La qualité de la formation

Le Cégep de Saint-Jérôme est d'avis que le renouvellement de l'enseignement collégial, tant au secteur technique qu'au secteur préuniversitaire, passe ainsi irrémédiablement par l'amélioration de la formation fondamentale chez les étudiants.

À cet égard, le Collège s'empresse d'indiquer que, selon lui, la qualité n'est pas automatiquement associée à des contenus de cours spécifiques ni même à des objectifs particuliers de formation. En clair, la qualité de la formation n'est pas automatiquement assurée parce qu'un étudiant a réussi tel ou tel cours, si difficile soit-il, ou si intéressant soit-il, ou parce qu'il a atteint tous les objectifs inscrits à son programme. Encore faut-il, comme le souligne à bon escient le Conseil des collèges, que les contenus de cours et que les objectifs soient pertinents et qu'ils permettent à l'étudiant de progresser dans le cadre d'une formation plus globale.

En outre, le Cégep de Saint-Jérôme estime qu'en ce qui concerne la qualité de la formation il faille s'attaquer à la question du **niveau** de compétence acceptable que doit transmettre l'ordre collégial. À cet égard, il ne paraît pas suffisant de dire que l'enseignement collégial est de qualité parce qu'il assure une formation fondamentale. Encore faut-il préciser à quel degré de formation fondamentale les collèges doivent conduire? Qu'est-ce qu'une formation fondamentale de qualité? Suffit-il de raisonner, d'écrire, d'effectuer des synthèses et des analyses? Ou ne faudrait-il pas que ces mêmes compétences en raisonnement, en écriture, en analyse et en synthèse, ainsi qu'en toute autre habileté de formation fondamentale, atteignent des niveaux et des standards de qualité jugés nécessaires et suffisants par l'ordre d'enseignement collégial?

Il paraît évident, aux yeux du Cégep de Saint-Jérôme, qu'il ne suffit pas de faire écrire les étudiants, bien que cela soit éminemment obligatoire, pour qu'ils aient une écriture de qualité. La qualité n'est pas qu'une simple question d'exercice, elle est bien davantage une question de niveau dans l'expression. Elle est reliée à des standards de performance et d'exécution qui, malheureusement, après vingt-cinq ans d'existence des cégeps, n'ont jamais été précisés. Quel est le degré de qualité acceptable dans la formation collégiale? Vise-t-on la qualité totale? La perfection? La perfectibilité? La progression et le dépassement de soi? Le dépassement des autres sociétés? L'atteinte de normes précises et objectivement évaluables? Que vise-t-on au juste?

En cette matière, le Cégep de Saint-Jérôme estime qu'il appartient d'abord au ministère de fixer les standards de qualité de la formation collégiale ainsi que les compétences qui relèvent de cet ordre d'enseignement. Il va de soi que cette tâche ministérielle doit s'accomplir en concertation avec les collèges, les universités, les écoles secondaires et les principaux intervenants du développement de la société québécoise.

À ce chapitre, le Cégep de Saint-Jérôme a la conviction qu'il ne saurait y avoir de véritable qualité dans la formation tant et aussi longtemps que le ministère n'aura pas fortement incité les collèges à se donner des **projets éducatifs**, au sens où en parle le Conseil supérieur de l'Éducation dans son rapport sur les enjeux et les conditions d'une formation de qualité. Le projet éducatif, tel que le conçoit le Cégep de Saint-Jérôme, porte essentiellement sur les grands objectifs de formation commune qu'un collège entend privilégier dans l'ensemble de ses programmes, en se fondant à la fois sur les besoins de croissance personnelle de sa population étudiante et sur ceux de la communauté qu'il dessert. De ce projet éducatif, se dégagent les grands objectifs de formation fondamentale et d'approche-programme, dont parle avec beaucoup de conviction le Conseil des collèges, et sur lesquels viennent se greffer les objectifs plus spécifiques de chacun des cours qui sont dispensés.

## Évaluation

Il estime, en outre, qu'on ne saurait assurer la qualité de la formation sans améliorer nettement les dispositifs d'évaluation qui existent présentement. À cet égard, le Collège juge qu'il est temps de soumettre l'enseignement collégial à un processus rigoureux d'évaluation qui en embrasserait l'ensemble des composantes: l'apprentissage et l'enseignement, d'abord, mais aussi les programmes, les ressources humaines et les établissements. Il souhaite, pour éviter les conflits d'intérêts auxquels conduit habituellement ce type d'entreprise, que l'évaluation soit confiée à des organismes externes, comme ce fut le cas avec les centres spécialisés. Le Collège demeure persuadé que l'enseignement collégial ressortirait grandi d'une telle évaluation, dans la mesure où elle porterait, en partie, sur la contribution des collèges à la

croissance personnelle de leurs étudiants, au développement de leurs communautés régionales et à l'enrichissement de la société québécoise, dans son ensemble.

À ce chapitre, le Cégep de Saint-Jérôme estime, néanmoins, que tout doit être mis en œuvre pour éviter que l'évaluation devienne un processus bureaucratique dont la seule préoccupation est de constituer des palmarès, comme ce fut malheureusement le cas, ces deux dernières années. Il estime, à cet égard, que chaque collège dispose d'une personnalité propre ainsi que d'objectifs éducatifs particuliers qui rendent les comparaisons douteuses, sinon carrément impossibles. L'évaluation, au sens où l'entend le Collège, doit surtout porter sur la réalisation du **projet éducatif** ainsi que sur la contribution de l'établissement collégial à sa communauté. Elle se doit aussi de tenir compte des moyens et des ressources dont dispose l'établissement pour atteindre ses objectifs, à la manière dont procède l'OCDE dans l'évaluation de ses pays membres.

## 8. *L'ÉTAT ET LES BESOINS DE LA PROFESSION ENSEIGNANTE*

Le Cégep de Saint-Jérôme s'est toujours vivement préoccupé de l'état et des besoins de la profession enseignante. Il lui a toujours paru que la qualité de la formation des étudiants dépendait si étroitement de la qualité de l'engagement professionnel des enseignants que, sans lui, il ne pouvait y avoir de projet éducatif qui tienne. Dieu sait si au cours des dernières années, le Cégep de Saint-Jérôme eût besoin de recourir à la participation intense des enseignants pour mener à terme les nombreuses politiques qu'il s'est données ainsi que pour mettre en œuvre son projet éducatif de formation fondamentale et d'aide à la réussite des études collégiales. Il peut donc témoigner, en ce sens, de l'importance de l'engagement professionnel des enseignants.

Cette préoccupation le conduit aujourd'hui à la conclusion qu'il faudrait prendre des moyens pour soutenir la motivation des enseignants dont l'engagement professionnel est exemplaire. Il souscrit, à cet égard, aux moyens que propose le Conseil, mais pense qu'il faudrait peut-être aller plus loin encore. Il se demande, à cet effet, s'il ne serait pas souhaitable que l'État institue dans les collèges un système de grades analogue à celui qu'on retrouve dans les universités. On pourrait ainsi tenir compte de la contribution des enseignants dans un ensemble de secteurs d'activités reliées à la mission éducative des collèges.

Dans cet esprit, le grade de professeur permanent continuerait d'être accordé après deux années d'enseignement, mais pas avant qu'on ait exigé des nouveaux enseignants qu'ils aient acquis une formation psycho-pédagogique et qu'ils aient participé à un programme d'encadrement des nouveaux enseignants. Les grades subséquents s'obtiendraient après que les professeurs permanents aient fait preuve d'une participation soutenue à divers projets pédagogiques reliés à l'enseignement, à la production de matériel didactique, à l'innovation pédagogique, à la recherche ou au développement expérimental, au transfert technologique, à l'encadrement des étudiants et à l'engagement communautaire.

## La tâche des enseignants

Nonobstant ce qui précède, le Cégep de Saint-Jérôme estime qu'il faudrait à tout le moins procéder à une révision de la notion de «tâche» dans les conventions collectives des enseignants. Le Collège est d'avis que le temps est venu de modifier la description de la tâche de manière qu'elle inclue désormais **la participation au projet éducatif** du Collège, les tables-programmes, l'encadrement des étudiants, le perfectionnement psycho-pédagogique, les comités et com-

missions du Collège, du réseau collégial et du ministère, ainsi que l'engagement communautaire. Il devrait être spécifiquement indiqué dans les conventions collectives de travail que ces diverses fonctions doivent être prises en compte dans la répartition de la tâche entre les enseignants. De plus, les collèges devraient disposer d'une certaine marge de manœuvre dans l'attribution des ressources entre les départements, leur permettant de dégager d'enseignement les professeurs qui contribuent le plus significativement à la bonne marche des collèges ainsi qu'au développement de la communauté régionale.

## Les coordinations départementales

Dans l'optique de cette valorisation de la condition enseignante, le Cégep de Saint-Jérôme estime aussi qu'il faudrait procéder à une valorisation de la fonction de coordination départementale. Il estime, à ce sujet, qu'il faudrait consacrer un rôle-clé aux coordonnateurs départementaux dans la réalisation du projet éducatif du Collège et qu'en ce sens, la fonction de coordination ne devrait être attribuée qu'à ceux et à celles qui font preuve d'un intérêt, d'un dynamisme et de leadership dans la réalisation des objectifs du Collège.

Le Cégep de Saint-Jérôme se demande s'il ne faudrait pas revenir à la situation qui prévalait au cours des premières années d'existence du réseau collégial et nommer, après consultation des départements, les coordonnateurs départementaux, sur la base des critères qui viennent d'être énoncés. Une telle nomination par le Collège consacrerait une valeur d'autorité à la fonction de coordination départementale en même temps qu'elle permettrait au Collège d'exiger des comptes sur diverses responsabilités confiées aux départements en matière de plans de travail, de rap-

ports annuels, de supervision des plans de cours, d'évaluation des apprentissages, d'assiduité au travail et de disponibilité dans l'encadrement des étudiants.

De plus, le Collège estime que les coordonnateurs devraient être nommés pour un terme de trois ans et que cette nomination devrait être prise en compte dans l'attribution des grades d'enseignants, si jamais de tels grades étaient institués.

## Les autres personnels

L'état et les besoins de la profession enseignante, si grands soient-ils, ne doivent pas nous conduire à penser que seuls les enseignants éprouvent, dans le système d'enseignement collégial, des problèmes de valorisation et de ressourcement. Ce sont là des problèmes qui concernent aussi les autres personnels, tant chez les professionnels non-enseignants, que chez les employés de soutien, que chez les cadres. Le Cégep de Saint-Jérôme ne peut que souhaiter que les solutions qui seront mises de l'avant pour le personnel enseignant puissent également s'appliquer aux autres personnels.

## La recherche et la modulation de la tâche des enseignants

Outre ce qui précède sur la valorisation du personnel, le Cégep de Saint-Jérôme accorde son entier appui au Conseil des collèges lorsqu'il parle de la modulation de la tâche des enseignants comme facteur de motivation, de ressourcement et d'épanouissement. À ce chapitre, la question de la recherche retient particulièrement son attention.

## Orientations ministérielles en matière de recherche au collégial

Réagissant, à ce sujet, aux orientations ministérielles qui furent énoncées par la ministre, madame Robillard, devant l'Assemblée générale de la Fédération des cégeps, en avril 1990, le Cégep de Saint-Jérôme ne peut que souscrire entièrement à l'intention du ministère de soutenir intensément un volet de recherche-développement pédagogique et d'accroître celui de la recherche technologique. Dans le premier cas, il souhaite que le ministère consente à l'ajout d'un volet de recherche-développement institutionnel, principalement pour venir en aide aux collèges qui désirent mettre en œuvre des programmes d'encadrement des étudiants ou qui travaillent à la mise en place de dispositifs d'analyse et d'évaluation institutionnelles. Dans le second cas, le Collège apporte avec empressement son appui au programme de création des centres spécialisés, en insistant sur le fait qu'il s'agit là d'une initiative collégiale qui a grandement profité au développement économique du Québec et de ses régions.

Le Cégep de Saint-Jérôme a toutefois été surpris du peu d'intérêt que le ministère a accordé, dans ses orientations, à la recherche disciplinaire et fondamentale. Il estime que la contribution de ce volet de recherche à l'enseignement des sciences de la nature et des sciences humaines n'a pas été suffisamment compris. Il lui a même semblé que le ministère avait pris une décision hâtive lorsqu'il a consenti aux demandes du Fonds FCAR d'abolir le programme ACC (Aide aux chercheurs des collèges), allant ainsi à l'encontre des recommandations, pourtant bien documentées, de son propre comité ministériel, du Conseil de la politique scientifique du Québec, du Conseil des collèges et de la Fédération des cégeps. Il estime que, ce faisant, le ministère a fortement sous-estimé les conséquences de ses décisions sur l'émergence et la consolidation des chercheurs du collégial en ce volet de recherche.

Sans nier les gains qui ont, par ailleurs, été consentis par le Fonds FCAR, principalement dans l'accroissement de la participation des chercheurs des collèges dans les programmes de «Soutien aux équipes de recherche» et de «Centres de recherche», le Cégep de Saint-Jérôme craint quand même que les changements annoncés se traduiront à plus ou moins long terme par la concentration des subventions en recherche fondamentale entre les mains d'une minuscule poignée de chercheurs (à peine une trentaine). Le nombre de ces chercheurs ne pourra, d'ailleurs, que décroître rapidement au cours des trois ou quatre prochaines années, entraînant à plus ou moins brève échéance l'éviction des chercheurs des collèges du Fonds FCAR et, avec elle, la disparition de ce volet de recherche dans l'arsenal de la recherche au collégial. Le Québec a-t-il vraiment besoin d'une telle disparition, au moment précis où la concurrence internationale exigerait qu'on développe au maximum tous ses potentiels de recherche?

## La banque des 150

Cette question de la recherche fondamentale et disciplinaire, le Cégep de Saint-Jérôme l'a fort bien compris, est intimement liée à celle des ressources que l'État est actuellement disposé à investir dans l'ensemble des fonctions connexes à l'enseignement. Il n'est de secret pour personne que les postes de recherche qui auront servi, l'an dernier, à la création de centres spécialisés additionnels et qui ont aussi permis d'accroître les ressources du programme PART ont été pris dans celles qui jusque-là avaient été attribuées au programme ACC du Fonds FCAR. Il s'agit là, sans doute, de ponctions dont les intentions sont louables, mais dont les effets risquent à plus ou moins long terme d'entraîner la disparition du volet de recherche disciplinaire et fondamentale, comme il vient d'être dit.

*Cégep de Saint-Jérôme*

En lieu et place, le Cégep de Saint-Jérôme estime que le ministère aurait été mieux inspiré de trouver ailleurs les ressources nécessaires au développement de la recherche au collégial, d'autant plus que les besoins nécessaires à en supporter la croissance lui avaient été clairement indiqués au cours des années 80, dans différents avis et mémoires émanant du Conseil des collèges, du Conseil de la Politique scientifique et de la Fédération des cégeps. Ces divers organismes estimaient, au cours de ces années, à 150 le nombre de postes nécessaires pour soutenir les besoins de l'ensemble des volets de recherche au collégial. Ils demandaient même qu'à partir de 1987, on augmente progressivement la banque des 150 de 10% par année jusqu'à ce qu'elle atteigne le nombre confortable de 200. Force est de constater aujourd'hui que ces prévisions étaient non seulement justes et bien inspirées, mais qu'elles auraient mérité d'être plus sérieusement prises en considération par le ministère, principalement dans l'hypothèse où il faudrait ajouter un volet de recherche institutionnelle et procéder à la création de nouveaux centres spécialisés.

Si cette banque devait toutefois être immédiatement portée à 200, le ministère pourrait ressusciter le programme ACC du Fonds FCAR et lui accorder les 24 ETC dont il jouissait avant sa disparition, portant à 45 le nombre de ETC accordés au Fonds FCAR pour qu'il gère le développement de la recherche disciplinaire et fondamentale au collégial; le volet de recherche pédagogique pourrait s'enrichir d'une quinzaine d'ETC additionnels et faire place au volet de recherche-développement institutionnel, portant aussi à 45 son nombre total de ETC; la recherche technologique pourrait continuer à croître et profiter de l'ajout de nouveaux centres spécialisés, portant ainsi son nombre à 60; les programmes d'encouragement à la diffusion des résultats de recherche et de participation aux rencontres scientifiques internationales pourraient, quant à eux, facilement utiliser 15 ETC, le reste (35 ETC) allant aux programmes de recyclage et d'encadrement des projets pédagogiques.

## 9. *LES MODES DE FINANCEMENT*

Le Cégep de Saint-Jérôme endosse substantiellement les propositions du Conseil des collèges relativement à la diversification des sources de financement des collèges. Il apporte, à cet égard, un appui particulier aux propositions visant à impliquer davantage les autres ministères dans le financement de l'enseignement collégial, principalement les ministères à vocation économique et culturelle. Il pense aussi, tout comme le Conseil des collèges, que les collèges devraient être incités à créer des fondations publiques dans le but de subventionner leurs interventions communautaires et qu'ils devraient, en ce sens, développer des partenariats avec les entreprises et les organismes de leur région.

En attendant, toutefois, le Collège estime que le ministère devrait porter une attention toute particulière aux nouvelles formules de financement qui ont été conclues ces dernières années avec la Fédération des cégeps (FABES) et en valider les modalités d'application.

Dans cet esprit, le Cégep de Saint-Jérôme est d'avis que le ministère devrait mettre un terme aux coupures budgétaires désormais annuelles. Ces coupures sèment le désarroi dans tout le réseau des collèges, elles mobilisent inutilement des énergies et nécessitent d'affecter du personnel au règlement des problèmes financiers de l'État alors qu'il a tant d'autres choses à s'occuper.

En outre, le Collège estime que le ministère doive aussi cesser d'être obsédé par les surplus budgétaires des collèges. Ce sont là des marques évidentes de leur saine gestion financière. Ces surplus permettent d'ailleurs aux collèges de disposer d'une marge de manœuvre parfois suffisante pour soutenir des projets locaux de développement pédagogique. Ainsi, chez nous à Saint-Jérôme, ils ont ces dernières années, dans le cadre du programme d'aide aux projets

pédagogiques (PAPP), permis de mener à terme divers projets reliés, entre autres, aux stages coopératifs, à la coopération internationale, à l'évaluation des compétences en milieu de stages, à l'approche-programme et à l'utilisation pédagogique de l'ordinateur. Un nombre important de ces projets ont par la suite abouti à des demandes de subvention au programme PAREA et plusieurs d'entre eux ont été retenus et sont actuellement en cours de réalisation. D'autres projets impliquant des entreprises et des organismes communautaires ont également pu être mis sur pied grâce à ces fonds consolidés dont, entre autres, la consultation sur les besoins et les attentes de la région envers le Collège et un traité d'histoire des Laurentides.

# *Conclusion*

Tels sont, en substance, les avis et propositions du Cégep de Saint-Jérôme en matière de renouvellement de l'enseignement collégial. Ils se résument à dire que l'ordre collégial a définitivement sa place dans le système éducatif québécois, qu'il a partiellement atteint les objectifs qui lui ont été fixés et que des améliorations, à certains égards radicales, deviennent nécessaires si on désire qu'il atteigne les degrés de qualité qui permettraient à la société québécoise d'être encore plus compétitive sur la scène internationale. Les changements escomptés visent principalement le renouvellement de l'enseignement technique, la place des collèges dans les dispositifs de la main-d'œuvre, l'harmonisation interordres, l'encadrement des étudiants, la définition des standards de qualité dans la formation collégiale, l'évaluation externe, la valorisation de la profession enseignante, la modulation de la tâche des enseignants et le renforcement des modes de financement des collèges.

Sur chacun de ces points, le Cégep de Saint-Jérôme est heureux de partager son expertise avec le ministère et ne peut espérer que ses propositions et avis auront permis à la Commission parlementaire d'avancer dans ses travaux.

*Cégep de Saint-Jérôme*
*Septembre 1992*